FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
LE PARLEMENT

# Réunion de la commission 3 "transports et communication" du Conseil parlementaire interrégional (CPI) Strasbourg, France

- **Objectif(s) :**
  - *Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) a été créé en 1986. Il est l'assemblée parlementaire consultative de la Grande Région, composée des régions partenaires suivantes : Sarre et Rhénanie-Palatinat en Allemagne, Grand Est (Lorraine) en France, le Grand-Duché de Luxembourg et, en Belgique, les régions Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone de Belgique.*
  - *Il contribue à une perspective de coopération transfrontalière dans les domaines de compétence des différentes régions.*
- **Lien avec les compétences de la Communauté française :** *diplomatie parlementaire*
- **Date(s):** *30-31 mars 2025*
- **Composition de la délégation :**

  **Parlementaire(s) :**
  - *M. Charles Gardier (MR), membre de la commission 3*

  **Autre(s)** :
  *- un fonctionnaire*
  *- un chauffeur*

- **Coût** :
  Hébergement : 365,58 €
  Frais de repas :118€
  Total : 483,58 €

- **Mode de transport** : *voiture*

- **Compensation carbone**[1] : *60.17 kg CO2*

[1] *https://www.greentripper.org/fr plateforme belge qui permet de calculer l'empreinte écologique de ses voyages*

➢ **Rapport :**

***Introduction***

*M. Charles Gardier a participé ce 31 mars aux travaux de la Commission 3 "transports et communication" du Conseil parlementaire interrégional qui se réunissait à Strasbourg.*

*Le CPI est composé de président(e)s et de représentant(e)s des parlements régionaux des régions partenaires. Les séances plénières ont lieu deux fois par an. Dans six commissions thématiques, les membres du CPI élaborent des recommandations communes, que le CPI adresse aux exécutifs des régions partenaires. La délégation du PFWB siège dans les Commission 2, 3 et 5 liées à ses compétences.*

*Les parlementaires belges, allemands, luxembourgeois et français eurent l'occasion de visiter le siège d'Arte pour une présentation de l'offre européenne de la chaîne ainsi que le Parlement européen où un entretien fut organisé avec l'eurodéputée allemande Manuela Ripa sur la thématique de la politique transfrontalière des médias dans l'UE.*

***Arte***

*Après une visite des studios et de la salle de rédaction d'Arte, une réunion de travail centrée sur la contribution d'Arte au développement européen réunit les participants.*

*La chaîne franco-allemande a évolué pour devenir une plateforme européenne dont 89% des contenus sont européens. Ces contenus sont diffusés sur Arte.TV, l'application, et les réseaux sociaux en 6 langues (français, allemand, anglais, polonais, espagnol et italien), touchant ainsi 70% de la population européenne dans leur langue maternelle.*

*Arte mène 4 projets européens en parallèle, financés par la DG Connect ou par Europe Créative, à savoir :*

- *Arte en 6 langues*
- *Arte Kino (cinéma)*
- *Information européenne*
- *Distribution (vise à optimiser la distribution d'Arte)*

*L'équipe d'Arte compte un éditeur dans chacune des 6 langues concernées avec une spécificité de la page anglaise qui a vocation à s'adresser à l'ensemble des européens en tant que langue paneuropéenne.*

*Le Service développement européen d'Arte est composé du volet édition et de celui dédié à la distribution. Il veille à ce que la plateforme soit ciblée sur un public territorial tout en ayant une vocation paneuropéenne. L'enjeu est donc double. Il s'agit de se mettre en résonnance avec le public linguistique cible tout en construisant une opinion publique paneuropéenne à l'aide de sujets transcendant les frontières et étant d'intérêt européen. Selon la langue sélectionnée, la*

*plateforme met en avant différents contenus en fonction des intérêts, des mentalités et des cultures locaux.*

*Arte collabore avec 11 médias de service publique, dont la RTBF en Belgique, mais également avec des médias papiers parmi lesquels Le Soir.*

*Arte bénéfice d'un financement public de France et d'Allemagne ainsi que, plus modestement, de l'Union européenne.*

*Concernant les liens entre Arte et la Grande Région, il est établi qu'elle sert la France et l'Allemagne dans leur entièreté. Si elle devait toucher les habitants de la Grande Région plus spécifiquement, il faudrait agir au niveau de la distribution et du réseau qu'entretient Arte avec les médias de service public, et plus spécifiquement auprès des médias régionaux afin de toucher les publics locaux. Ce n'est cependant pas sa mission d'être un acteur transfrontalier.*

*M. Gardier interrogea Arte sur le pourcentage de la programmation dédié à la culture européenne. La chaîne répondit qu'il n'existait pas de quota par pays mais qu'il y avait bien des montants investis par les chaînes partenaires et que l'intérêt éditorial pour un public particulier était, lui, étudié. Bien connaître ses audiences fonctionne mieux que les quotas.*

***Réunion de la commission 3 du CPI***

*La réunion eut lieu conjointement avec la commission « Culture – Jeunesse – Formation – Sport » du Conseil Rhénan.*

*Le Conseil Rhénan franco-germano-suisse est l'assemblée des élus politiques de cette région. 71 élus issus des quatre régions d'Alsace, de Bade du Nord et du Sud, de Palatinat Sud-est et Suisse du Nord-Ouest en sont membres : députés, conseillers régionaux et départementaux, Landräte, maires.*

*M. Arweiler, Député de la Sarre et Président de la Commission 3 rappela que les travaux sont pour l'instant consacrés au paysage médiatique en Grande région. La visite chez ARTE s'inscrivait dans cette dynamique, après une réunion précédente dans les locaux de la Saarländischer Rundfunk (SR), la société sarroise de la radiodiffusion. Dans le futur, une visite à RTL au Luxembourg et à d'autres institutions médiatiques est prévue. Si une recommandation assez complète concernant le paysage médiatique de la Grande Région a été adoptée par le passé, le souhait de la Commission 3 est de comparer ce qui a été fait entre-temps et de présenter un projet de recommandation pour l'été.*

*M. Gardier proposa une visite à la RTBF où pourraient également être associés les TV de proximité concernées par la Grande Région. Il proposa également d'inviter à ces réunions les commissions des Parlements en charge des médias afin que les travaux du CPI puissent bénéficier d'un suivi pus concret dans les régions partenaires, par exemple en pesant sur la rédaction des contrats de gestion des médias de service public.*

*Cette idée d'associer les commissions permanentes des Parlements membres du CPI à la visite et de leur faire suivre les travaux de la commission 3 fut trouvée fort à propos par le Président Arweiler.*

*Ce dernier conclut la réunion en se penchant sur la thématique des contrôles aux frontières. Depuis septembre 2024, l'Allemagne a en effet temporairement réintroduit les contrôles aux frontières avec la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Danemark notamment pour lutter contre l'immigration irrégulière et le trafic d'êtres humains. Le Président Arweiler a*

*regretté que la voix du CPI ne soit pas entendue à Berlin et que le Sommet de la Grande Région n'ait eu qu'un retentissement limité sur le sujet.*

***Parlement européen***

*Au Parlement européen, les membres de la Commission 3 du CPI ont été accueillis par Mme Manuela Ripa, Députée européenne membre du Parti populaire européen et originaire de la Sarre. Après une visite de l'hémicycle, une réunion de travail se déroula dans une salle de commission sur la politique transfrontalière des médias dans l'UE*

*La politique audiovisuelle de l'Union européenne est régie par les articles 167 et 173 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE). L'acte législatif clé en la matière est la directive «Services de médias audiovisuels», révisée en 2018. Le principal instrument de l'Union pour aider ce secteur (en particulier l'industrie cinématographique) est le volet MEDIA du programme «Europe créative». La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dispose que la «liberté des médias et leur pluralisme sont respectés».*

*En vertu de l'article 167 du traité FUE, l'Union encourage la coopération entre les États membres et, le cas échéant, aide et complète leur action dans le domaine de la création artistique et littéraire, y compris dans le secteur audiovisuel. L'objectif de l'Union dans le domaine de l'audiovisuel est de créer un marché unique pour les services audiovisuels à l'échelle de l'Union.*

*En matière audiovisuelle, les principales avancées européennes sont les suivantes :*

*1. La directive «Services de médias audiovisuels» (SMA)*

*En 2013, le Parlement a invité la Commission à évaluer dans quelle mesure il était nécessaire de réviser la directive SMA ainsi que d'autres dispositions de la réglementation relative aux réseaux et aux médias. La nécessité de procéder à une révision concernait en particulier les dispositions sur la repérabilité et l'accès non discriminatoire aux plateformes, l'extension de la notion de plateforme, et l'adaptation des instruments existants aux nouvelles circonstances.*

*2. Europe créative*

*En 2018, le Parlement a appelé de ses vœux le doublement des crédits consacrés au nouveau programme «Europe créative» (2021-2027). Le 14 décembre 2020, le Parlement et le Conseil sont parvenus à un accord politique en vue de doter ce programme de 2,2 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation de 36 % par rapport à son budget d'alors.*

*3. Éducation aux médias, pluralisme et liberté des médias*

*La résolution du Parlement de 2019 sur l'ingérence électorale étrangère et la désinformation dans les processus démocratiques nationaux et européens exhorte les États membres à intégrer des cours spécifiques sur l'éducation aux médias dans leurs programmes scolaires afin d'améliorer la sensibilisation dès le plus jeune âge. Le Parlement accorde une nouvelle fois un intérêt considérable à ce sujet dans sa résolution de 2020 sur le renforcement de la liberté des médias.*

**Signature du chef de mission**

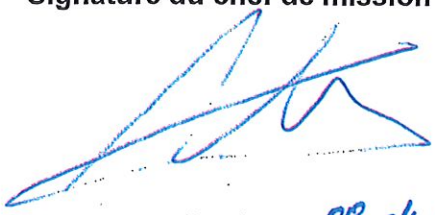

**Daté :** 09.04.25